

## Barème de coûts unitaires pour les frais de personnel des structures bénéficiaires françaises\*

Catégorie de personnel	Coût horaire	Coût mensuel
	Pour les personnes <b>ne travaillant pas exclusivement</b> pour le projet	Pour les personnes travaillant <b>exclusivement (à 100 %)</b> pour le projet
<b>A</b> Cadres dirigeants et professions intellectuelles et scientifiques	50,2 euros / heure	7 191 euros / mois
<b>B</b> Professions intermédiaires et techniciens	27,5 euros / heure	3 936 euros / mois
<b>C</b> Autres employés et ouvriers et travailleurs indépendants	22 euros / heure	3 152 euros / mois
<b>D</b> Bénévoles	10,8 euros / heure	
<b>E</b> Stagiaires	3,9 euros / heure	

\* valable pour les demandes de concours communautaire validées pour la première fois par le Comité de suivi à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022